

# Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

## Consultation par mail du 7 décembre 2024

Présidence Monsieur Jean-Claude DAGBERT

Consultés : Madame Sandrine HIOT - Viviane LEFEBVRE

Mrs Patrick BAILLEUL – Claude FOURNIER - Francis FRAMMERY - Patrick QUENIART

Le précédent PV est adopté à l'unanimité.

### **CHANGEMENTS DE CLUB**

Les membres étudient les différentes pièces fournies par l'arbitre.

#### **Dossier Mr DELATTRE Matthieu 1946830280 de 860673 FC BONNINGUES LES CALAIS vers 525479 U.S. LANDRETHUN LE NORD**

En réponse à la demande de licence de Mr DELATTRE Matthieu 1946830280, la commission du district du statut de l'arbitrage accorde la licence et le rattachement à 525479 U.S. LANDRETHUN LE NORD à compter du 11/11/2024 et dit que Mr DELATTRE Matthieu 1946830280 couvrira 860673 FC BONNINGUES LES CALAIS en 2024/2025, 2025/2026, ne couvrira aucun club en 2026/2027 et 2027/2028 et couvrira le club 525479 U.S. LANDRETHUN LE NORD à compter de la saison 2028/2029.

Mr DELATTRE Matthieu 1946830280 officie depuis la saison 2022/2023.

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES NOUVEAUX ARBITRES**

Conformément au statut de l'arbitrage, la Commission étudie le cas d'arbitres revenant à l'arbitrage au regard de la couverture.

#### **Situation de Mr PASTOR Dylan 2543192712**

Licence pour le club de 537011 C. AMIS DE LA PLAGES LE PORTEL en date du 29/10/2024

Dernière licence auprès 511172 AM. PONT DE BRIQUES de saison 2020/2021 – dernier match le 25/10/2020.

Le club formateur est 511172 AM. PONT DE BRIQUES en 2019/2020

En cas de mutation, Mr PASTOR Dylan 2543192712 n'aurait pas couvert en 2021/2022 2022/2023 2023/2024 et 2024/2025.

Par conséquent, Mr PASTOR Dylan 2543192712 couvrira aucun club en 2024/2025 et couvrira 537011 C. AMIS DE LA PLAGES LE PORTEL en 2025/2026.

Le club de 537011 C. AMIS DE LA PLAGES LE PORTEL demeure de ce fait en infraction.

#### **Situation de Mr BARRE Nicolas 2543465090**

Licence pour le club de 535467 U.S. WAIL en date du 27/10/2024.

Dernière licence auprès 531914 ABBEVILLE MENCHECOUR de saison 2020/2021 – dernier match le 25/10/2020.

Le club formateur est 500442 L'AUXILOISE en 2014/2015.

En cas de mutation, BARRE Nicolas 2543465090 n'aurait pas couvert en 2021/2022 2022/2023 2023/2024 et 2024/2025.

Par conséquent, BARRE Nicolas 2543465090 couvrira aucun club en 2024/2025 et couvrira 535467 U.S. WAIL en 2025/2026.

Le club de 535467 U.S. WAIL demeure de ce fait en infraction.

#### **Situation de Mr HEUX Benjamin 2544276938**

Licence pour le club de 521011 ENT.S. CALAISIS COULOGNE en date du 26/10/2024.

Dernière licence auprès 501227 A.S. AUDRUICQ de saison 2022/2023 – dernier match le 08/04/2023 donc saison 2022/2023.

Le club formateur est 501227 A.S. AUDRUICQ en 2016/2017.

En cas de mutation, Mr HEUX Benjamin 2544276938 aurait couvert en 2023/2024, 2024/2025 le club d'Audruicq est aucun club en 2025/2026 et 2026/2027.

Par conséquent, Mr HEUX Benjamin 2544276938 couvrira 521011 ENT.S. CALAISIS COULOGNE qu'à compter de la saison 2027/2028.

Le club de 521011 ENT.S. CALAISIS COULOGNE est prié d'en prendre note.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Jean-Claude DAGBERT

Le secrétaire, Patrick QUENIART

## Annexe 1

Clubs susceptible de changer de situation à l'issue de la formation théorique de Boulogne sur mer (un ou plusieurs candidats).
